



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		JM. BLONDET	X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		S. MARTINET	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		JF. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		I. JARRIAND	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

**133-2024 CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT – PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE ET DE REALISATION DU RESEAU STRUCTURANT DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE CŒUR DE SAVOIE HORIZON 2030 – APPEL A PROGRAMME TERRITOIRES CYCLABLES 2023, FONDS MOBILITES ACTIVES**

Rapporteur : Franck VILLAND

Courant 2023, la Communauté de communes Cœur de Savoie a présenté une candidature à l'appel à programme Territoires Cyclables, initié par l'Etat (fonds mobilités actives).

À travers ce dispositif nouveau, l'État vise à accompagner dans la durée des intercommunalités situées dans des territoires peu ou moyennement denses pour accélérer la réalisation des aménagements prévus par leur schéma directeur des aménagements cyclables. Il s'agit par la sorte d'accroître sensiblement les investissements en faveur du vélo sur quelques territoires moteurs et de regarder les effets concrets en matière d'usage.

La Communauté de communes a présenté le projet de réalisation des itinéraires structurants de son schéma directeur cyclable approuvé par le Conseil communautaire du 16 décembre 2021 et faisant partie intégrante du plan de mobilité simplifié de Cœur de Savoie approuvé par le Conseil communautaire du 28 mars 2024.

Cœur de Savoie fait partie des 27 lauréats au niveau national.

L'Etat a validé une subvention globale de 4 247 400 euros hors taxes sur un montant prévisionnel de dépenses de 8 494 800 euros hors taxes, soit un taux de 50% de la dépense subventionnable.

Cofinanceurs	Programme	Clé de répartition
CC Cœur de Savoie	4 247 400, 00€	50 %
AFIT France - Etat	4 247 400, 00€	50%
Total	8 494 800, 00 €	100 %

Un échéancier prévisionnel et indicatif de versement de la subvention est précisé dans la convention de financement.

Il est par ailleurs précisé que le Département de la Savoie, dans le cadre de son Plan Vélo, peut subventionner à hauteur de 30% les aménagements des itinéraires structurants définis dans le schéma directeur cyclable.

Le programme d'itinéraires cyclables tels que prévus dans la convention doit être mis en service avant le 31 décembre 2030.

Les conditions d'attribution et d'utilisation de la subvention sont précisées dans la convention de financement jointe à la présente délibération.

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie ;

Vu la délibération n°179-2021 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant adoption du schéma directeur cyclable ;

Vu la délibération n°36-2024 du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant le plan de mobilité simplifié de Cœur de Savoie ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le montant des dépenses éligibles prises en compte dans la convention de financement proposée par l'Etat ainsi que le calendrier de réalisation des opérations ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les sommes nécessaires à la réalisation des itinéraires cyclables aux budgets 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions de financement relatives à l'AAP Territoires Cyclables proposées par l'Etat et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces administratives et financières permettant la mise en œuvre du programme d'itinéraires cyclables.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

La Secrétaire de séance



**Christelle HUGONOT**

La Présidente,



**Béatrice SANTAIS**

